

21 DEC. 2015

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, 10 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard CERF **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Christine DEL PIE à Bernard VIATTE, Gérard FESSELET à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Anissa BRICK, Didier MATHIEU à Laurent BROCHET, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 décembre	Vendredi 4 décembre	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2015-09-12 Désignation d'un représentant de la CCST au sein de la Commission Consultative Paritaire de la Loi Transition Énergétique pour la croissance Verte (TECV)

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 198 de la loi n°2015-997 du 17 août 2015 dite TECV,

L'article 198 de la loi TECV, transposé à l'article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en particulier la création d'une commission consultative paritaire qui doit être mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2016. Elle a pour but de coordonner l'action de ses membres dans

le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données.

Par courrier reçu en date du 24 novembre 2015, le SIAGEP nous informe de la création de cette Commission Consultative Paritaire de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) lors de son prochain comité syndical qui se réunira le 30 novembre prochain.

A ce titre, ce dernier sollicite la CCST afin que nous lui communiquions le nom de notre représentant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De désigner Jean Jacques DUPREZ comme représentant de la CCST au sein de la Commission Consultative Paritaire de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV).**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 DEC. 2015

Et publication ou notification le
21 DEC. 2015

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

PREFECTURE DES
TERRITOIRES DU SUD

21 DEC. 2015

Service Chiffres